

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Ministre du Climat et de l'Énergie
Sous-département Climat et Énergie
Titre L'empreinte environnementale de la Belgique. (QO 449)
Date de dépôt 18/11/2010

Réponse

L'empreinte environnementale se décline sur différents secteurs.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des éléments importants à prendre en considération. Le parc des habitations, des bureaux et des infrastructures croît de 1% par an en Belgique, réduisant d'autant les habitats naturels. Au niveau fédéral, en collaboration avec les Régions, je mets en oeuvre trois types d'actions pour réduire l'empreinte environnementale de notre pays: - Des apports méthodologiques: Nos modes de production et de consommation pèsent en effet lourdement sur la capacité biologique locale. Ils s'expliquent par le profil économique et industriel de la Belgique, exportatrice nette de produits semi-finis et d'intrants industriels de base, gros consommateurs de ressources. L'important est de savoir si cette pression est restée constante dans le temps, si elle a diminué ou augmenté en terme absolu. Seule une étude précise des indicateurs d'état de l'environnement peut dicter les mesures à prendre en accord avec les Régions. - Le renforcement des capacités institutionnelles: Le Rapport nous montre qu'il est impératif de travailler au niveau global avec nos partenaires mondiaux. L'Europe ne peut vivre sans base industrielle et les délocalisations n'arrangent rien. Il faut évoluer vers une croissance qualitative respectueuse des ressources finies de la Planète et abandonner la voie quantitative, productiviste. C'est à cette fin que j'ai créé l'Agence Fédérale de l'Environnement pour définir des politiques de produits en phase avec les avancées de pointe. L'Agence travaillera avec les Régions dans le cadre du 'Triangle de la connaissance' avec les Universités, les Centres de recherche et l'Industrie européenne. - Des politiques mesures intégrées, se renforçant mutuellement: Le concept 'Ecological footprint' a été construit dans le cadre d'une vision globale et d'une analyse du cycle de vie de l'économie. i. La vision globale Les bassins industriels sont nécessaires à côté de pays qui, comme la Suisse, se spécialisent dans la finance internationale. Les banques émettent peu de CO2, mais l'industrie est indispensable: d'où l'importance de l'éco-innovation. La Belgique est membre fondateur du Programme pilote européen 'Vérification des Performances Environnementales' des produits et procédés industriels. ii. L'analyse du cycle de vie de l'activité et des produits Aujourd'hui l'intégration des aspects sociaux (cohésion sociale, chômage, immigration, vieillissement) est essentielle pour évoluer vers une croissance qualitative acceptée par le citoyen européen. J'ai tenu en octobre (2010) le premier Colloque International sur le "LCA Social". iii. Notre empreinte carbone Nous finalisons avec les Régions le Plan National d'Action

sur les Énergies Renouvelables et le Plan National d'Efficacité Énergétique (30 juin 2011). Ces plans balisent les énergies renouvelables, l'amélioration du parc bâti et les transports. Ils s'inscrivent dans la Stratégie EU Climat-Énergie 3x20. iv. Notre empreinte biomasse L'administration de l'environnement travaille à fixer des critères de durabilité pour les produits issus de la biomasse. Ces critères entreront en vigueur en matière de biocarburants, de matériaux de construction et des textiles. Ensemble, elles offriront une vision cohérente des produits importés. Il faut mettre en parallèle l'indice d'empreinte écologique avec un indice d'empreinte industrielle. Parmi les grands bassins industriels européens et mondiaux, le bassin belge n'est pas le moins performant.